

DEPARTEMENT  
MEUSE  
ARRONDISSEMENT  
COMMERCY  
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Des délibérations du Conseil Municipal du 14 octobre 2022

Le 14 octobre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre,

Etaient excusés :

JACQUEMET Jean-Pierre qui a donné pouvoir à VERDUN Marie-Pierre,

WILLIE Annick, qui a donné pouvoir à THIRION Aline

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET** : DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL (24/22)

Madame le Maire expose :

La loi MATRAS du 25 novembre 2021 vise à consolider le modèle de sécurité civile en France et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

L'une des mesures de cette loi prévoit la désignation d'un Correspondant « Incendie et Secours » dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au Maire ou de conseiller municipal chargé des questions de Sécurité Civile.

Madame le Maire précise les missions du Correspondant « Incendie et Secours » :

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le Correspondant « Incendie et Secours » peut sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le Correspondant « Incendie et Secours » informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Madame le Maire propose de désigner Madame Sylvie DAILLY qui s'est portée candidate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Sylvie DAILLY, Correspondant « Incendie et Secours » de la commune.

Date de la convocation : 04 10 2022

Nombre de membres : 07

Nombre de présents : 05

Nombre de votants : 07 dont 2 pouvoirs

Certifiée exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en

Préfecture le 15 novembre 2022 et de la

Publication le 15 novembre 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie

Le Maire,

